



Open Access Repository

www.ssoar.info

Les interventions militaires apres la guerre froide: humanitarisme ou neocolonialisme?

Hatto, Ronald

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Hatto, R. (2006). Les interventions militaires apres la guerre froide: humanitarisme ou neocolonialisme? *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 6(1), 9-22. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-56117-3>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0>

Les interventions militaires après la guerre froide Humanitarisme ou néocolonialisme ?

RONALD HATTO

La fin du XX^e et le début du XXI^e siècle ont donné lieu à de nombreuses interventions armées de la part des États occidentaux. La fin de la bipolarité entre États-Unis et Union soviétique a initié une série d'interventions reposant sur le concept de «devoir d'ingérence». Ce concept a été présenté par Mario Bettati et Bernard Kouchner lors d'un colloque organisé en 1987 sur le thème «Droit et morale humanitaire»¹. Ce devoir incombait à la communauté internationale lorsqu'un État était incapable de protéger sa population. Plusieurs résolutions des Nations Unies (ONU) reflèteront l'influence du facteur «humanitaire» au cours des années 1980-90 et plus particulièrement la résolution 688 du 5 avril 1991. Cette résolution reconnaissait que les problèmes humanitaires des Kurdes du nord de l'Irak représentaient un problème de sécurité internationale relevant du chapitre VII de la Charte de l'ONU.

Les missions humanitaires se sont ensuite multipliées au cours de la décennie 1990. Somalie (1992), Bosnie (1992-95), Kosovo (1999) ne sont que quelques missions ayant été justifiées sur la base de l'humanitarisme. Cette montée en puissance de l'interventionnisme humanitaire au nom d'une justice internationale est concomitante de la perception selon laquelle, la souveraineté est de plus en plus dangereuse pour *certain*s États ou peuples². Paradoxalement, alors que pour certains États la souveraineté est limitée, pour d'autres elle est de plus en plus libre des contraintes traditionnelles du droit international. Cette situation, où la priorité est accordée à la justice internationale³ plutôt qu'au respect du droit international, nous ramène ainsi

¹ M-C. SMOUTS, D. BATTISTELLA, P. VENNESSON, *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, Paris, 2003, p. 5.

² David CHANDLER, *From Kosovo to Kabul. Human Rights and International Intervention*, Pluto Press, London, 2002, p. 120. Nous soulignons. David CHANDLER, «The Responsibility to Protect? Imposing the „Liberal Peace“», *International Peacekeeping*, vol. 11, no. 1, 2004, pp. 59-58. Roland Paris considère, au contraire, que les interventions d'humanité représentent un effort, de la part des organisations internationales, de diffusion du modèle étatique westphalien. Les interventions viseraient à recréer des États basés sur le modèle occidental et à leur imposer un mode de comportement acceptable. Roland PARIS, «International Peacebuilding and the „Mission Civilisatrice“», *Review of International Studies*, vol. 28, no. 4, 2002, p. 654.

³ Nous faisons ici référence à la justice telle qu'incarquée par les différents tribunaux pénaux internationaux (Yougoslavie, Rwanda et Cour Pénale Internationale) mis sur pied durant les années 1990. Le paradoxe découlant de l'apparition de ce type de «justice» internationale est qu'il tend à remettre en question la justice *commutative* selon laquelle tous les acteurs sont soumis aux mêmes règles du jeu international. Ces règles s'expriment majoritairement à travers le droit international. V. Hedley BULL, *The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*, 2^e édition, Columbia University Press, New York, 1995, p. 77 et Robert JACKSON, Georg SØRENSEN, *Introduction to International Relations*, Oxford University Press, Oxford, 1999, p. 156.

à l'époque s'étalant du XVII^e siècle au début du XX^e siècle, où les droits souverains ne s'appliquaient qu'aux États européens. La «société internationale» de l'époque se résumant à l'Europe. C'est également durant cette période, dénuée de droit international «universel» et où la souveraineté des grandes puissances n'était que peu limitée, que le colonialisme a connu son principal développement¹.

Ainsi, comme à l'époque coloniale, l'organisation de l'ordre international actuel est hiérarchique, contrairement à ce que prétendent certaines des principales approches théoriques. Les écoles néoréaliste et néolibérale institutionnaliste par exemple, considèrent que la structure internationale est anarchique. Cette anarchie sous-tend implicitement que tous les États sont égaux devant le droit international (tel qu'incarné par la Charte des Nations Unies). L'article 2.1 de la Charte stipule que «L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres»². Or, si cette égalité souveraine n'a toujours été qu'une fiction³, et plus spécifiquement après 1945, jamais ce côté fictionnel de la souveraineté n'a été aussi ouvertement affiché que depuis 1989.

C'est d'ailleurs cette tendance récente qui incite David Lake à réintroduire le concept de hiérarchie dans l'analyse des relations internationales⁴. Lake soutient que les restrictions extérieures à la souveraineté des États découlent fréquemment d'une relation d'autorité hiérarchique. En d'autres termes, qu'au sein du système international anarchique – dénué d'autorité supranationale globale – il existe des relations de hiérarchie entre les différents États. Lake considère qu'il est possible de représenter les relations entre acteurs internationaux (*polities*) comme un continuum défini par son degré de hiérarchie. Ce continuum allant de l'anarchie à l'empire en passant par le mandat et le dominion⁵.

L'analyse de Lake en terme de continuum n'a rien de nouveau puisque Adam Watson avait présenté un tel modèle en 1992⁶. Watson conceptualise l'organisation du système international comme un continuum allant de l'indépendance politique à l'empire en passant par l'hégémonie et le dominion et il souligne que l'indépendance absolue ou l'empire absolu n'existe pas et que les relations ont tendance à osciller entre ces deux extrêmes. Pour Watson, la structure du système international peut être représentée par un pendule oscillant au cours de l'histoire entre les deux extrêmes du continuum. Ainsi, pour comprendre la structure du système international à un moment historique précis, il s'agit de voir à quel endroit du continuum ce pendule se situe. Watson est donc plus pertinent que Lake pour notre analyse puisqu'il introduit dans son continuum le concept d'hégémonie. Cette dernière existe lorsqu'une puissance ou une autorité dans le système est capable de définir les «lois» de fonctionnement de ce dernier. En d'autres termes, de déterminer comment doivent se dérouler les relations externes des entités du système tout en les laissant indépendantes au niveau interne. Pour Watson, l'hégémonie peut

¹ David CHANDLER, *From Kosovo to Kabul... cit.*, p. 123.

² *Charte des Nations Unies et Statut de la Cour Internationale de Justice*, Lake Success, 1948, p. 4.

³ Bertrand BADIE, *Un monde sans souveraineté*, Fayard, Paris, 1999; Stephen KRASNER, *Sovereignty. Organized Hypocrisy*, Princeton University Press, Princeton, 1999. Gerry SIMPSON, *Great Powers and Outlaw States. Unequal Sovereigns in the International Legal Order*, Cambridge University Press, Cambridge, 2004.

⁴ David A. LAKE, «The New Sovereignty in International Relations», *International Studies Review*, vol 5, no. 3, 2003, pp. 303-323.

⁵ *Ibidem*, p. 312.

⁶ Adam WATSON, *The Evolution of International Society*, Routledge, London, 1992, pp. 13-18.

être exercée par une seule puissance ou par un groupe de puissances. Nous verrons que l'ordre international actuel ressemble d'assez près au concept d'hégémonie tel que présenté par Watson.

Le propos de cet article est donc d'examiner les points communs et les différences entre les recours à la force armée depuis 1990 et les opérations de police coloniales au XIX^e siècle. L'objectif est d'analyser et de comparer trois facettes de ces opérations armées: les idéologies sous-jacentes, les buts recherchés et les méthodes employées. Notre approche s'inscrit dans une vision cyclique de l'histoire. En d'autres termes, l'article tend à démontrer que nous assistons au retour de l'histoire, d'une certaine histoire qui est celle d'avant la Guerre froide¹, plutôt qu'à la «fin de l'histoire». Malgré des différences évidentes entre les deux types d'interventions, l'article avance l'idée selon laquelle il existe plus de similitudes que de différences entre elles et que nous assistons à l'émergence d'une forme de néocolonialisme² reposant sur l'idéologie libérale.

Idéologies, stratégies et préjugés

Un problème se pose lorsque l'on tente d'identifier les idéologies et les buts à la base des interventions armées: quels sont les critères qui permettent de les départager³? Par exemple, depuis la fin du XIX^e siècle, la politique étrangère américaine

¹ La dernière tentative d'intervention ouvertement coloniale fut sans doute l'opération franco-britannique de Suez en 1956. Malgré son succès au plan militaire, cette opération fut un fiasco politique puisque les Franco-Britanniques durent se retirer du sol égyptien à la demande expresse de Moscou et de Washington. Comme le souligne Alain Joxe, «À l'occasion de la crise de Suez, les États-Unis firent sentir soudain aux Français (et aux Britanniques) que l'autonomie colonialiste était finie, et que seuls les États-Unis avaient le droit de menacer les nations d'une vengeance impériale». V. *L'Amérique mercenaire*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 1992, p. 16.

² Le terme néocolonialisme a été préféré à celui de néo-impérialisme en raison de son caractère moins connoté idéologiquement. Le second étant trop associé à la théorie marxiste, il nous a semblé préférable de le remplacer par le concept de néocolonialisme. Dans la littérature sur la colonisation, les deux termes sont habituellement intimement liés (empires coloniaux). Il existe toutefois un paradoxe à propos du concept d'impérialisme. Ce dernier a été initialement développé non pas par un marxiste, mais par le libéral britannique John Hobson dans son ouvrage *Imperialism* publié en 1902. Lénine lui-même reconnaitra sa dette intellectuelle envers Hobson. V. James E. DOUGHERTY, Robert L. PFALTGRAFF Jr., *Contending Theories of International Relations. A Comprehensive Survey*, 5^e édition, Longman, New York, Addison, Wesley, 2001, pp. 431-433. Pour une présentation des différences entre l'impérialisme et le colonialisme, v. Raymond ARON, *Paix et guerre entre les nations*, 8^e édition, Calmann-Lévy, Paris, 1984, pp. 263-265. Aron ne semble considérer la colonisation que sous l'angle du peuplement alors que l'impérialisme y est dépeint comme impliquant un certain degré d'ingérence, d'influence et de domination (p. 264). Notre conception du *néocolonialisme* se rapproche ainsi de la conception aronienne de *l'impérialisme*.

³ À propos de l'idéologie, nous adoptons la définition de Philippe Braud pour qui, il s'agit de «systèmes de représentations qui fonctionnent doublement à la croyance (politique) et à la violence (symbolique)». Les idéologies reposent ainsi sur une logique interne et elles tendent à imposer des représentations du réel en conformité avec leurs propres principes fondamentaux. Ces représentations, provenant de certains segments de la société – nationale ou internationale – il en découle donc une nécessité pour ces segments d'imposer aux autres acteurs sociaux leurs représentations. Comme le souligne Braud, l'efficacité du processus d'inculcation des croyances dominantes repose sur deux facteurs: la rationalisation en termes généraux et universels,

repose sur une stratégie d'ouverture globale (*Global Openness*). Or, cette stratégie semble être autant un but à atteindre qu'une idéologie. Un auteur comme Andrew Bacevich considère d'ailleurs que le «dogme» de l'ouverture est graduellement devenu une composante essentielle de l'idéologie américaine, le principe sur lequel doit reposer l'ordre mondial, la base pour obtenir un consensus national face à la politique étrangère et un raisonnement permettant de justifier l'utilisation de la puissance américaine¹.

Selon toute vraisemblance, l'ouverture est malgré tout restée un *but* à atteindre et l'idéologie qui a sous-tendu cette stratégie d'ouverture est le libéralisme. Dès le XVIII^e siècle, cette doctrine, qui a graduellement remplacé le mercantilisme, a proclamé que le commerce avait tendance à favoriser la paix². À propos de l'abandon du mercantilisme par les impérialistes britanniques au profit d'un système de libre-échange, Douglas Porch souligne que: «En réclamant des marchés ouverts, affranchis de toute réglementation étatique ou contrainte de monopole, des négociants tels que Jardine, Mattheson et Dent contribuent à faire d'une conscience impérialiste naissante une idéologie qui place sur un pied d'égalité libre-échange, diffusion de la civilisation occidentale et règne du droit»³. Or, l'attachement des dirigeants américains, tout au long du XX^e siècle, à la liberté des mers et à l'ouverture des frontières, repose sur la même idéologie libérale⁴. La mondialisation actuelle est, selon les administrations américaines de la décennie 1990-2000, un ordre économique qui devrait bénéficier à tous de façon à peu près égale. D'où le discours du président Clinton lors du Forum Economique Mondial de Davos le 29 janvier 2000 selon lequel la mondialisation abaissait les barrières et créait de nouveaux réseaux entre les nations et les individus et entre les économies et les cultures⁵. Pourtant, Bacevich nous rappelle que la mondialisation représente un processus

d'exigences particulières propres au milieu qui les a vu naître; la diffusion hégémonique de ces croyances grâce à des institutions qui pratiquent, au pire, l'exclusion ou, au mieux, la simple dévalorisation des croyances adverses. Finalement, pour Braud, moins une idéologie est contestée, moins elle se donne à voir comme idéologie. Philippe BRAUD, *Sociologie politique*, 5^e édition, LGDJ, Paris, 2000, pp. 225-233.

¹ Andrew J. BACEVICH, *American Empire. The Realities & Consequences of U.S. Diplomacy*, Harvard University Press, Cambridge, 2002, p. 26.

² Le présent article focalise surtout son attention sur l'une des variantes du libéralisme, qui est celle du *libéralisme commercial* qui lie la paix et le commerce. Il ne s'agit donc que d'une des variantes de cette approche même si le comportement américain s'inspire d'autres courants de cette dernière. Pour une présentation des différentes variantes du libéralisme, v. David BALDWIN, «Neoliberalism Neorealism, and World Politics», in David BALDWIN (dir.), *Neorealism and Neoliberalism. The Contemporary Debate*, Columbia University Press, New York, 1993, p. 4; Steven L. LAMY, «Contemporary Mainstream Approaches: Neo-realism and Neoliberalism», in John BAYLIS, Steve SMITH (dir.), *The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations*, 2^e édition, Oxford University Press, Oxford, 2001, pp. 188-189. Enfin, pour une présentation de l'influence du libéralisme sur le développement des relations internationales, consulter Michael JOSEPH-SMITH, «Liberalism and International Reform», in Terry NARDIN, David R. MAPEL (dir.), *Traditions of International Ethics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1992, pp. 201-224.

³ Douglas PORCH, *Atlas des guerres des empires, britanniques, français, ottoman et russe*, Éditions Autrement, Paris, 2002, p. 29.

⁴ Pour une présentation des différents modèles théoriques économiques et de leur développement au cours du XX^e siècle, v. Diane ETHIER, avec la collaboration de Marie-Joëlle ZAHAR, *Introduction aux relations internationales*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2003, pp. 181-195.

⁵ Cité par Andrew J. BACEVICH, *American Empire...cit.*, p. 251, note 19. Traduction libre.

d'établissement de règles visant à déterminer quel(s) pays et quelles valeurs domineront l'ordre international et que les États-Unis sont particulièrement bien placés pour exercer leur influence dans ce domaine¹.

Ceci nous conduit à affirmer que l'interventionnisme actuel repose sur des prémices libérales. Avec le libéralisme, l'accent étant mis sur le bien-être et la liberté de l'individu, les considérations d'ordre collectif ont tendance à s'effacer. De là découle l'intérêt actuel pour le respect des droits de l'homme et, à l'opposé, l'érosion du principe de souveraineté et son corollaire, la montée en puissance de celui d'ingérence humanitaire. À propos de l'ingérence, Philippe Moreau Defarges souligne très justement que dès l'expansion coloniale espagnole au XVI^e siècle, la rhétorique justificatrice de l'ingérence reposait sur la détentation de la vérité par les interventionnistes². Cette rhétorique est d'ailleurs une constante de l'interventionnisme occidental jusqu'à nos jours. Si le langage utilisé n'est plus le même, rectitude politique oblige, les perceptions restent relativement similaires³. Les missionnaires n'en sont peut-être plus à convertir les sauvages à la foi chrétienne mais les organisations non gouvernementales (ONG) ou les *peacekeepers* (des Nations Unies ou autres) ont pris leur place pour diffuser la bonne parole démocratique ou simplement pour restaurer l'ordre.

Les parallèles entre la période 1870 et 1905 – époque où «Les gouvernements disposaient ainsi, à peu de frais, du moyen de satisfaire les ambitions du militaire, la soif d'évangélisation du missionnaire, la passion pour le progrès du réformateur et l'appétit de territoires-trophées qui nourrissent l'orgueil du nationaliste»⁴ – et la période actuelle sont nombreux. Si la question du faible coût et l'appétit pour les territoires semblent constituer des différences entre les deux périodes, il n'en reste pas moins qu'il est possible de faire ressortir des similitudes entre ces dernières⁵. Concernant «les ambitions du militaire», il est clair qu'avec la fin de la guerre froide, le rôle des militaires a été largement remis en question. Ces derniers, craignant les coupures budgétaires, ont prôné un élargissement de leur tâche incluant le maintien et le rétablissement de la paix (ou de l'ordre) et, après le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme. Ainsi, l'interventionnisme, humanitaire ou anti-terroriste, satisfait les ambitions des militaires comme le faisait le colonialisme à la

¹ *Ibidem*, p. 39.

² Philippe MOREAU DEFARGES, *Un monde d'ingérences*, 2^e édition, Presses de Sciences-Po, Paris, 2000, p. 16.

³ Le poème de Rudyard KIPLING, «The White Man's Burden», publié dans le *McClure's Magazine* du 12 février 1899, en traitant les «colonisés» de sauvages mi-diables mi-enfants, de barbares et de fainéants ne pourrait plus être publié de nos jours. Ceci ne doit toutefois pas occulter le fait que lors d'interventions récentes, les préjugés à l'égard des populations autochtones où elles se déroulaient restaient forts. Selon Bacevich, en Somalie, le commandement américain considérait que les Somaliens étaient intellectuellement primitifs, culturellement superficiels et lâches au plan militaire. V. Andrew J. BACEVICH, *American Empire...cit.*, p. 270, note 10.

⁴ Douglas PORCH, *Atlas des guerres des empires...cit.*, p. 158.

⁵ À propos des soi-disant différences, il est permis de se demander si l'utilisation de «sous contractants» ou de coalitions des «volontaires» ne permet pas d'abaisser le coût des interventions comme ce fut le cas lors de la première guerre du Golfe en 1991. Concernant les «trophées», les interventions de la France au Rwanda (1994), de la Grande-Bretagne en Sierra Leone (2000) ou le rôle dominant joué par le Canada dans la mission de l'ONU en Haïti (1993-94) et par l'Australie au Cambodge (1992) et au Timor (1999), illustrent une tendance des États à rechercher des «zones d'influence», sinon des trophées.

fin du XIX^e siècle¹. Pour ce qui est de la «soif d'évangélisation» et la «passion pour le progrès», il est difficile de ne pas voir les interventions visant le respect des droits de l'homme, la démocratisation ou la libération des peuples², comme le pendant des missions civilisatrices du XIX^e siècle. Les ONG et certains représentant des médias et des universités jouant le rôle des réformateurs du XIX^e siècle³.

Un autre rapprochement entre les deux périodes concerne les réactions à l'encontre des individus qui s'indignent de certaines méthodes utilisées par l'armée ou qui s'élèvent contre l'intervention elle-même. C'est ainsi que Emily Hobhouse, citoyenne britannique issue d'une famille libérale, s'était faite accuser en 1901 d'être hystérique et de manquer de fibre patriotique pour avoir osé critiquer les conditions de vie dans les camps de concentration mis sur pied par Lord Kitchener en Afrique du Sud et où étaient entassés des milliers de Boers⁴. Ces réactions indignées des Britanniques à l'égard d'Emily Hobhouse au début du XX^e siècle ne sont pas sans rappeler celles d'un certain public américain à l'encontre de personnalités publiques s'étant opposées à la guerre en Irak au printemps 2003.

La seconde idéologie ayant influencé autant les colonialistes du XIX^e siècle que les interventionnistes actuels est la croyance dans la supériorité de la technologie⁵. Il y a peu de différence entre la confiance du capitaine Blood d'Hilare Belloc, il y a une centaine d'années et pour qui le fait d'avoir «la mitrailleuse Maxim et eux pas»⁶ était un gage de victoire facile, et les adeptes de la «révolution dans les affaires militaires» (RAM) ou de la supériorité aérienne de ces dernières années. Tous deux considéraient (et considèrent encore) que la possession de moyens militaires

¹ Sur l'apport du colonialisme aux militaires français au XIX^e siècle, v. Jean GOTTMANN, «Bugeaud, Galliéni, Lyautéy: développement de la guerre coloniale française», in Edward Mead EARLE (dir.), *Les maîtres de la stratégie*, tome 1, Flammarion, Paris, 1980, pp. 267-294.

² L'administration du président George W. Bush, et les Américains en général, semblent être obnubilés par la liberté. Ainsi, dans son discours préparant l'intervention en Irak le 17 mars 2003, le président Bush parlait de «libération» du peuple irakien. Le discours présenté le 1^{er} octobre 2002 au *Manhattan Institute* par Condoleezza Rice s'intitulait «A Balance of Power That Favors Freedom». Le journaliste britannique Gerard Baker souligne d'ailleurs que lorsque l'on a demandé aux soldats américains qui servaient en Irak pourquoi ils étaient là, presque tous ont répondu: pour libérer le peuple irakien. V. «The Land of the Free Enjoys the Thrill of Being A Force for Good», *Financial Times*, 12-13 April 2003, p. 9. Pour une critique de cette obsession américaine avec la liberté au détriment de la justice, v. George PERKOVICH, «Giving Justice its Due», *Foreign Affairs*, vol. 84, no. 4, 2005, pp. 79-93.

³ David CHANDLER, dans *From Kosovo to Kabul...cit.*, pp. 132-133, cite David Held, pour qui le droit de la démocratie cosmopolite doit être promulgué et défendu par les États et sociétés civiles démocratiques (occidentaux) qui possèdent le jugement politique nécessaire pour faire évoluer les pratiques et les institutions politiques globales et régionales et Martin Shaw, pour qui l'Occident a la responsabilité historique d'assurer le leadership global vers une société civile mondiale démocratique. Chandler se surprend également de constater que plusieurs ONG ont insisté pour que les règles de fonctionnement de la Cour Pénale Internationale ne nuisent pas à l'inculpation rapide des accusés. Selon CHANDLER (p. 148), il est étonnant qu'une ONG comme *Amnesty International*, qui a toujours défendus les droits des accusés, se soit rangée du côté de ceux qui privilégient la quasi abolition des moyens de défense des accusés.

⁴ Douglas PORCH, *Atlas des guerres des empires... cit.*, p. 174.

⁵ Nous reviendrons sur la question de l'impact du différentiel de puissance entre les protagonistes mais sous l'angle purement matériel dans la troisième partie. Le but étant ici de présenter l'influence de la croyance en la supériorité technologique.

⁶ Cité par Michael HOWARD dans son ouvrage *La guerre dans l'histoire de l'Occident*, Fayard, Paris, 1988, p. 132.

supérieurs permettaient de dominer des adversaires moins avancés technologiquement. Pourtant, si la supériorité technologique a, la plupart du temps, permis de vaincre les «barbares» plus facilement, ce n'est pas la variable la plus importante pour comprendre les succès coloniaux ou impériaux des Occidentaux. C'est d'une part, l'incapacité des sociétés indigènes à organiser une résistance efficace et à long terme contre les envahisseurs¹ et, d'autre part, la supériorité de la cohésion, de l'organisation et de la confiance en eux des Occidentaux² qui expliquent la portée de l'expansion coloniale entre 1870 et 1950.

Si la domination technologique occidentale a permis de vaincre les résistances relativement facilement, les défaites britanniques à Isandhlwana contre les Zulus le 22 janvier 1873 et celle des Italiens à Adoua en Éthiopie le 1 mars 1896, démontrent que mal utilisée, une technologie supérieure n'est pas toujours une assurance pour la victoire. Qui plus est, l'évolution des sociétés occidentales n'est pas propice au déploiement à long terme de troupes dans des contrées inhospitalières. La baisse de moral des troupes américaines, cibles d'attaques permanentes en Irak en 2003, les manifestations des mères de soldats russes servant en Tchétchénie et la fronde de certains officiers israéliens contre l'utilisation excessive de la force contre les Palestiniens, illustrent une évolution des mentalités qui tend à distinguer les deux périodes étudiées. S'il y a bien eu des résistances à l'impérialisme et à la colonisation au XIX^e et au début du XX^e siècle, les sociétés occidentales n'avaient pas les mêmes réticences à envoyer des soldats pour «civiliser» les barbares. Enfin, les dirigeants de ces époques ne croyaient pas (car ne se sentant pas concernés) en la capacité de la technologie à épargner les vies des amis comme des ennemis. C'est aujourd'hui devenu une des préoccupations principales des dirigeants et des militaires³. En d'autres termes, cette idéologie humanitaire, une des bases idéologiques de l'interventionnisme actuel avec le libéralisme et la croyance en la supériorité technologique, représente une des rares différences entre les deux périodes. En fait, elle représente l'exception qui confirme la règle de la similitude idéologique entre les deux périodes historiques étudiées.

Colonialisme et humanitarisme : pourquoi ?

Quels sont les buts à la base des interventions extérieures? Existe-t-il des similitudes entre le colonialisme et l'humanitarisme au niveau des finalités recherchées? À propos de l'expansion coloniale des XIX^e et XX^e siècles, l'historien Pierre Guillaume souligne qu'en ces temps où l'Angleterre avait convaincu le monde que les progrès du commerce étaient ceux de la civilisation même, l'expansion coloniale ne fut pas toujours *impérialiste* mais elle ne fut que rarement purement *missionnaire*⁴. D'où l'intérêt d'examiner de plus près les buts recherchés par les interventionnistes de cette dernière décennie et de les comparer avec les opérations coloniales. Pourquoi la France intervenait-elle en Afrique au XIX^e siècle et les

¹ Douglas PORCH, *Atlas des guerres des empires...* cit., p. 21.

² Michael HOWARD, *La guerre dans l'histoire de l'Occident*, cit. p. 132.

³ Pour une analyse critique de l'origine et des incohérences de l'idéologie de la «guerre à visage humain», v. Christopher COKER, *Humane Warfare*, Routledge, London, 2002.

⁴ Pierre GUILLAUME, *Le monde colonial. XIX^e-XX^e siècle*, 2^e édition, Armand Colin, Paris, 1999, p. 8. Nous soulignons.

États-Unis en Afghanistan ou en Irak en ce début de XXI^e siècle? S'agissait-il (et s'agit-il toujours) d'opération punitive, de conquête ou d'occupation?

Un des parallèles entre le colonialisme des deux siècles passés et l'interventionnisme militaro-humanitaire actuel est l'importance, chère au libéralisme économique, que les deux phénomènes accordent à l'ouverture et à la liberté des marchés. Il est toutefois important de noter qu'il existe une différence d'approche concernant le colonialisme. En effet, les États-Unis, contrairement à la France ou à la Grande Bretagne, ont pratiquement toujours refusé de se lancer dans un impérialisme *colonial*. Plutôt que de conquérir et d'occuper des territoires, les Américains ont préféré procéder par l'ouverture économique des territoires convoités (*Open Door Policy*). En s'assurant l'accès commercial plutôt que la possession ou le contrôle administratif des territoires, perçus comme étant trop coûteux, le gouvernement américain pouvait (et peut peut-être encore) s'assurer les avantages de l'*impérialisme* sans les désavantages du *colonialisme*. Cette politique des États-Unis a été constante tout au long du XX^e siècle et elle ne semble pas avoir changé, du moins jusqu'au 11 septembre 2001¹.

La stratégie d'ouverture mise de l'avant par les États-Unis depuis la fin du XIX^e siècle ne s'est jamais contentée de viser l'économie. Elle vise en fait la démocratisation économique et politique. Le but étant l'ouverture des marchés et la liberté d'expression (et de consommation) des individus partout dans le monde. Andrew Bacevich, s'inspirant des travaux d'historiens américains critiques comme Charles Beard ou William Appleman Williams², souligne que l'administration Clinton en avait conclu que dans les années 1990, les États-Unis avaient besoin de nouveaux marchés. Ces derniers favoriseraient le commerce qui, pour les libéraux, «est la poursuite de la paix par d'autres moyens» et la prospérité des États-Unis et de tous ceux qui y participent. En revanche, le commerce et la prospérité ont besoin d'ordre et de stabilité pour se développer. Il n'est donc pas étonnant que ceux qui s'opposent à ces libertés soient perçus comme étant des adversaires potentiels des États-Unis et qu'ils risquent d'en subir les conséquences.

L'importance accordée par les États-Unis à l'ouverture globale pose néanmoins la question de l'importance du rôle des valeurs, comme le respect des droits de la personne, dans la formulation et l'exécution de la politique étrangère. À première vue, le respect des droits individuels – central pour le libéralisme – devrait venir en première place des préoccupations d'un gouvernement démocratique. Pourtant, les discours, et surtout les actes, de l'administration Démocrate du président Clinton ont plutôt démontré que les valeurs (idées) devaient céder la place aux intérêts commerciaux (matériels) lorsque les deux étaient en conflit. Ainsi, malgré les attaques répétées du candidat Clinton contre le manque de fermeté du

¹ Il est encore trop tôt pour affirmer que l'intervention en Irak a constitué un changement radical dans cette tendance lourde de la politique étrangère américaine. Il faut également souligner que si les États-Unis n'ont jamais véritablement cherché à s'appropriier un empire *colonial* (en occupant les territoires sous son influence), ils ont néanmoins développé un réseau complexe de bases militaires partout dans le monde et des ententes bilatérales de défense avec de nombreux pays. V. l'article de Peter SPIEGEL, «US Expands Its Military Presence Around the Globe», *Financial Times*, 18 February 2003, p. 3. De plus, après la victoire américaine contre l'Espagne à Cuba et aux Philippines en 1898, les États-Unis se sont emparés de Hawaï, des Philippines, de Puerto Rico, de Guam, des Iles Wake et d'une partie des Samoa.

² Williams est reconnu comme étant le père fondateur de la «*Wisconsin School of History*» qui s'est attachée à étudier l'histoire de la politique étrangère américaine pour en faire ressortir les traits impériaux. V. Andrew J. BACEVICH, *American Empire...* cit., p. 24.

président Bush (père) à l'égard des Serbes en Bosnie pendant la campagne électorale de 1992, son attitude ne sera pas vraiment différente une fois au pouvoir. Clinton n'a en effet rien fait de plus que Bush pour faire cesser les combats et les exactions en ex-Yougoslavie. La priorité de l'administration Clinton étant le redressement de l'économie, les droits de la personne ont été momentanément écartés des priorités de la politique étrangère¹.

Cette conception utilitariste de la politique étrangère a d'ailleurs été explicitement reconnue par le conseiller pour la sécurité nationale du président Clinton, Anthony Lake, en septembre 1993. À propos de l'élargissement démocratique (*Democratic Enlargement*), Lake soulignait que le but était de servir les intérêts concrets des États-Unis et non de transformer ce pays en agence de secours globale. L'humanitarisme en tant que tel devait être l'exception plutôt que la règle. À cet égard, Lake soulignait que la Bosnie et la Somalie ne définissaient pas la stratégie américaine au niveau mondial².

Le but ultime de l'interventionnisme depuis la fin de la guerre froide est donc l'ouverture économique et politique du plus grand nombre de pays afin de renforcer la position globale des États-Unis et d'améliorer le bien-être des citoyens américains. Il faut garder à l'esprit que les interventions n'ont pas pour but de conquérir des marchés de façon directe mais plutôt de rétablir un environnement stable propice au commerce. L'élimination des barrières aux mouvements de biens, de capitaux, des individus et des idées tend à créer un ordre mondial favorable aux États-Unis puisque cet ordre repose, en grande partie, sur des normes américaines, qu'il est régulé par la puissance américaine (militaire et technologique) tout en fournissant au peuple américain l'abondance dont il a tellement besoin³.

C'est pourquoi l'interventionnisme actuel n'a d'humanitaire que le nom. Ceci ne signifie pas que les opinions publiques occidentales sont insensibles aux souffrances des populations moins fortunées. Au contraire, les décideurs occidentaux se sont souvent lancés dans des opérations humanitaires sous la pression des opinions pour qui il fallait «faire quelque chose». Toutefois, une fois les troupes déployées, si elles essuient des pertes, les opinions ont tendance à changer d'avis et à réclamer leur retrait comme ce fut le cas suite à la perte de soldats américains en Somalie en 1993. L'humanitarisme à l'occidental est donc quelque peu frileux.

C'est cette frilosité des Occidentaux qui a donné naissance à ce que Michael Ignatieff appelle l'«impérialisme pressé». Selon Ignatieff, les Occidentaux interviennent dans les États en décomposition pour rétablir l'ordre afin de rendre ces

¹ Cela vaut également pour l'attitude du président Clinton face à la Chine en 1993-94. Pour Clinton, les relations commerciales entre les deux pays ont primé sur le respect des droits humains en Chine.

² Andrew J. BACEVICH, *American Empire...cit.*, p. 99.

³ La déclaration du président Bush lors du Sommet de Rio en 1992, selon laquelle il ne ratifierait rien qui puisse nuire au bien-être du peuple américain, est emblématique de la préoccupation constante des dirigeants américains pour le «bien-être» du peuple. Il est important de noter que cet ordre mondial ne favorise pas que les États-Unis mais tous les États qui font partie intégrante du système mis en place après 1945. À ce propos, v. G. John IKENBERRY, «Liberal Hegemony and the Future of American Postwar Order», in T.V. PAUL, John A. HALL (dir.), *International Order and the Future of World Politics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1999, pp. 123-145. Ceci explique probablement pourquoi les alliés des États-Unis acceptent de jouer le rôle de «supplétifs» dans les interventions récentes puisqu'ils servent à protéger un ordre qui les favorise grandement eux aussi.

pays le plus rapidement possible à leurs populations¹. L'analyse approfondie des opérations de *peacebuilding* conduite par Roland Paris démontre pourtant que la durée des missions (entre sept et dix ans) est cruciale pour permettre aux sociétés qui sortent d'une guerre de réapprendre à vivre normalement². La version «pressée» de l'impérialisme actuel représente ainsi une différence avec le colonialisme à la française du XIX^e siècle. Jean Gottmann³ souligne que pour les officiers coloniaux français, le but était aussi de reconstruire les pays mais en s'y installant pour une longue durée. Si le but, pour un Lyautey par exemple, était la grandeur de la France, il n'en reste pas moins que pour arriver à cette fin, les colonisateurs devaient aussi améliorer les conditions de vie des autochtones. Le but premier des forces d'occupation consistait à reconstruire économiquement et socialement la région occupée, les opérations militaires et l'usage de la force étant relégués à l'arrière-plan.

Malgré cette différence, l'impérialisme «pressé» n'en conserve pas moins des similitudes avec le colonialisme en général. Pour Ignatieff, le pouvoir en Bosnie, au Kosovo ou en Afghanistan, reste entre les mains des Occidentaux. Ce nouvel impérialisme crée donc une forme de sub-souveraineté dans laquelle les États possèdent une souveraineté formelle (juridique), mais non réelle (empirique). Ainsi, pour Ignatieff, si le motif officiel de la reconstruction est humanitaire, son vrai principe est impérial: maintenir l'ordre contre les barbares⁴. En d'autres termes, il y a un décalage important entre le discours (humanitaire) et les actes (impériaux) des Occidentaux⁵. Ce qui, comme dans le cas des idéologies, souligne les similitudes entre les deux périodes analysées.

De la canonnière au tomahawk: plus ça change...

Concernant les méthodes employées pour réaliser les opérations militaires, comme dans le cas des idéologies et des buts recherchés, il est possible d'identifier de nombreuses similitudes entre la période coloniale et l'actuelle période «humanitaire». Malgré les évolutions technologiques importantes qui ont caractérisé le XX^e siècle, les façons d'employer les hommes et le matériel sont restées, à peu de choses près, relativement similaires à celles de la période du colonialisme. Il est ainsi possible de subdiviser en trois parties l'analyse des méthodes: les méthodes visant

¹ Michael IGNATIEFF, *Kaboul-Sarajevo. Les nouvelles frontières de l'empire*, La République des Idées/Seuil, Paris, 2002, p. 18.

² Roland PARIS, «Peacebuilding and the Limits of Liberal Internationalism», *International Security*, vol. 22, no. 2, 1997, pp. 54-89.

³ V. Jean GOTTMANN, «Bugeaud, Galliéni, Lyautey...cit.», p. 277. À noter que ce texte a été originellement publié en 1943. Pour une analyse allant dans le même sens que celle d'Ignatieff, v. l'article de Amity SHLAES, «Slavery's Link to the War on Terror», *Financial Times*, 3 November 2003, p. 15, dans lequel, après avoir comparé le rôle de la Grande-Bretagne dans sa lutte contre l'esclavage entre 1807 et 1867 et celui des États-Unis dans la lutte tous azimuts contre le terrorisme, elle reconnaît que l'administration américaine de 2003 est trop ambiguë dans sa lutte et qu'elle n'est pas prête à faire les sacrifices qui s'imposent lors d'une campagne pour la défense d'une certaine moralité.

⁴ Michael IGNATIEFF, *Kaboul-Sarajevo...cit.*, p. 18.

⁵ Ignatieff considère d'ailleurs que l'universalité des droits de l'homme semble donner aux Occidentaux davantage, et non moins, de raison pour dédaigner les traditions, le local et l'indigène. Ce qui rapproche la période actuelle du colonialisme des deux siècles passés. *Ibidem*, p. 19.

l'exploitation des matériels disponibles; les méthodes visant l'exploitation des ressources humaines disponibles et les méthodes et tactiques employées sur le terrain. Dans les trois cas, de nombreuses similitudes existent.

Concernant l'utilisation des matériels disponibles, il est nécessaire de noter que pour les deux périodes étudiées, il existe un différentiel de puissance, aux plans militaire et technologique, important entre les protagonistes. Les interventionnistes étant généralement beaucoup mieux équipés que ceux qui subissent l'intervention. Une des différences entre les deux périodes est que ce différentiel s'est grandement accentué au cours du XX^e siècle. Si, pendant la période coloniale, les «colonisés» pouvaient se procurer relativement facilement des armes à peu près égales à celles de leurs adversaires (canons, fusils, mitrailleuses, etc.), il n'en est plus de même à l'heure actuelle. La révolution dans les affaires militaires (RAM) procure maintenant un tel avantage aux États-Unis que mêmes leurs plus proches alliés ont de la difficulté à les suivre lors d'opération sur le terrain.

Une des similitudes les plus évidentes entre la période coloniale et la période humanitaire concerne l'utilisation de la force militaire pour effectuer des opérations de diplomatie coercitive¹. Aux XIX^e et XX^e siècles, les gouvernements déployaient fréquemment des navires de guerre – des canonnières – pour rétablir l'ordre ou pour forcer la main des «barbares» récalcitrants. Les navires occidentaux ont à plusieurs reprises servi à contraindre les peuples insoumis: Alexandrie est bombardée en 1882 par la marine britannique suite à un soulèvement nationaliste en Egypte, les Français utilisent la canonnière *Topaze* pour envahir le Dahomey en 1892 et ainsi de suite². Depuis la fin des années 1980, les canonnières ont été remplacées par les missiles de croisières *Tomahawk* et les bombardiers larguant des munitions de précision.

Au cours de la décennie 1990, le gouvernement américain a ainsi utilisé les bombardements à distance à plusieurs reprises. C'est l'Irak qui a été la principale cible des bombardements américains: en 1993, suite à un complot visant à tuer l'ancien président Bush; en 1996, suite à des mouvements de troupes contre les Kurdes; en 1998, en représailles à la décision de Saddam Hussein d'expulser les inspecteurs en désarmement de l'ONU. D'autres pays ont également été pris pour cible par les armes de précision occidentales. L'Afghanistan et le Soudan en 1998, suite aux attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, la Bosnie en 1995, la Serbie/Kosovo en 1999, l'Afghanistan en 2001-2002 et, finalement, l'Irak en 2003. L'avantage des bombardements à distance est qu'ils limitent les risques politiques en limitant les pertes humaines sur le terrain. Ce qui conduit à examiner les méthodes visant l'utilisation des ressources humaines.

¹ Pour une analyse critique récente de l'utilisation abusive de la diplomatie coercitive par les États-Unis, consulter Daniel BYMAN, Matthew WAXMAN, *The Dynamics of Coercion. American Foreign Policy and the Limits of Military Might*, Cambridge University Press, Cambridge, 2002. Selon ces auteurs, les acteurs non étatiques utilisent à leur profit les asymétries de puissance et les contraintes politiques propres aux démocraties pour faire de la «contre coercion». Ceci explique probablement l'engouement des stratèges américains pour les conflits asymétriques. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le site de la revue américaine *Parameters* de l'US Army War College à l'adresse Internet suivante: <http://carlisle-www.army.mil/usawc/Parameters.htm>. Pour une analyse en français du concept de diplomatie coercitive, consulter l'article de Pascal VENNESSON au titre évocateur, «Bombarder pour convaincre? Puissance aérienne, rationalité limitée et diplomatie coercitive au Kosovo», *Cultures & Conflits*, no. 37, 2000, pp. 23-59.

² Douglas PORCH, *Atlas des guerres des empires...cit.*, pp. 110 et 125.

L'une des méthodes traditionnellement employées pour limiter les pertes humaines fut l'utilisation de mercenaires ou de supplétifs étrangers. Cette façon de procéder n'est pas nouvelle. Dès le XIII^e siècle, l'empereur des Mongols (*khan*) se servait de supplétifs russes pour faire la police chez les Russes et le sultan ottoman Bajazet I^{er} (*Bayazid*) utilisait des soldats serbes contre Tamerlan lors de la bataille d'Ankara en 1402. Selon Douglas Porch, sans le concours de troupes indigènes, les puissances impérialistes auraient été incapables de conquérir et de maintenir leurs empires¹. Si cette méthode était risquée pour les puissances coloniales, des soulèvements étant toujours possibles, les avantages étaient indéniables. Aux XIX^e et XX^e siècles les supplétifs coûtaient moins chers que les «réguliers» et ils ne représentaient pas vraiment d'intérêt pour les opinions publiques occidentales. D'où les recrutements massifs et l'utilisation effective lors des deux guerres mondiales de goumier marocains et de tirailleurs sénégalais par la France ou de Gurkhas népalais par les Britanniques².

Cette utilisation des supplétifs était habituellement complétée par une stratégie politique reposant sur l'utilisation des rivalités internes des sociétés colonisées ou en soudoyant certains chefs locaux. En d'autres termes, il s'agissait de diviser pour régner. Comme certains groupes ou ethnies préféraient la domination occidentale à celle d'un groupe rival, la colonisation s'en trouvait facilitée. La méthode était simple: associer l'élite indigène au système impérialiste, corrompre le frère d'un roi ou offrir une alliance à une tribu sujette permettait de saper la cohésion et d'entamer le moral de ceux qui étaient déterminés au combat³. Jean Gottmann est clair à propos de la guerre coloniale: cette dernière ne visait pas à détruire l'ennemi, mais à organiser les peuples et les territoires conquis sous un gouvernement particulier. «Le problème n'est pas tant de battre l'ennemi de la façon la plus décisive que de le soumettre à moindre frais et de garantir une pacification permanente»⁴.

Et à propos de la stratégie politique adoptée par le général Bugeaud en Afrique du Nord, Gottmann souligne que ce dernier «s'efforça d'affaiblir l'ennemi par la discorde et la division internes, jouant sur les intérêts antagonistes des divers groupes et chefs»⁵. Cette relecture des méthodes utilisées dans le passé font apparaître les parallèles entre la colonisation d'il y a une centaine d'années et l'interventionnisme actuel. Que ce soit en ex-Yougoslavie entre 1991 et 1999 ou en Irak en 2003, les méthodes utilisées ressemblent étrangement à celles de l'époque coloniale. Utilisation de soldats «autochtones» – croates, bosniaques et kosovars en Yougoslavie, opposants chiites et Kurdes en Irak – et tentative de jouer sur les divisions internes pour pacifier la situation sur le terrain. Offre de récompenses en argent pour les délateurs. Comme à l'époque coloniale, cette stratégie n'est pas dénuée de risques mais lorsqu'elle fonctionne, elle est rentable économiquement et politiquement⁶.

¹ *Ibidem*, p. 91.

² Pierre Guillaume indique que vers 1860, les forces britanniques aux Indes comptaient 65 000 Britanniques et 140 000 indigènes. V. *Le monde colonial...* cit., p. 105.

³ *Ibidem*, pp. 141-142.

⁴ Jean GOTTMANN, «Bugeaud, Galliéni, Lyautey ...cit.», p. 268.

⁵ *Ibidem*, p. 272; Pierre GUILLAUME, *Le monde colonial...* cit., p. 114.

⁶ À noter qu'à l'heure actuelle, des contingents étrangers sont encore nécessaires pour assurer la paix et la stabilité dans les régions mentionnées. Ce qui ne constitue pas un grand avantage économique et politique pour les interventionnistes, du moins dans l'immédiat.

Concernant l'utilisation des mercenaires et des supplétifs, la situation au début du XXI^e siècle est quelque peu différente dans la mesure où les troupes utilisées ne proviennent plus du bassin colonial comme lors des deux siècles précédents mais plutôt des armées de pays alliés. Dans les cas où les troupes de la principale puissance sont directement impliquées, elles sont généralement assistées (et éventuellement remplacées) par des troupes de pays amis¹. Comme nous le soulignons précédemment, dans ces missions d'humanitarisme «pressé», le but est de se désengager le plus rapidement possible après une première étape de pacification. Il s'agit alors de déléguer la tâche de maintenir la stabilité à d'autres acteurs, autochtones et/ou étrangers alliés². Les résultats de cette délégation de responsabilité n'ont, jusqu'à maintenant du moins, pas été tellement efficaces pour stabiliser les différentes zones d'intervention. La Bosnie et le Kosovo, le Timor oriental, l'Afghanistan ou l'Irak sont toujours plus ou moins stables et pacifiés.

La dernière facette analysée concerne les doctrines et les tactiques utilisées sur le terrain. Malgré les différences technologiques qui séparent les deux périodes, il existe un parallèle directe entre la doctrine de Bugeaud en Afrique du Nord et de Wellesley en Inde au XIX^e siècle et celle mise en œuvre par Donald Rumsfeld en Irak en 2003: la mobilité. Après avoir connu plusieurs défaites tactiques face à des troupes mobiles qui les attaquaient et se défilaient rapidement (*hit and run*), les forces françaises durent abandonner la lourdeur tactique de l'armée napoléonienne. C'est le général Bugeaud qui a, le premier, instauré la nouvelle doctrine basée sur la légèreté et la mobilité des troupes, et ce malgré l'opposition de ses officiers. C'est pourtant cette refonte de la doctrine opérationnelle, basée sur la mobilité et la souplesse, qui a permis à Bugeaud de battre Abd el-Kader à Isly en 1844.

En 2003, le Secrétaire d'Etat à la Défense américain, Donald Rumsfeld, a suivi l'exemple de Bugeaud en imposant sa doctrine basée sur la vitesse de manœuvre plutôt que sur la puissance de feu brute (au sol du moins). Malgré l'opposition du Pentagone, de l'état-major et de nombreux généraux à la retraite, la doctrine «Rumsfeld», basée sur la flexibilité, la précision, la légèreté et la vitesse de déplacement, a permis aux troupes américaines d'entrer dans Bagdad après 22 jours d'offensive alors qu'en 1991 il avait fallu 43 jours à la coalition pour libérer le Koweït³. En fait, c'est probablement au niveau de la doctrine d'emploi des forces que la filiation est la plus directe entre le colonialisme du XIX^e siècle et l'intervention en Irak. La volonté des États-Unis d'accorder une part plus importante du budget de la défense aux forces spéciales constitue sans doute une tendance à long terme vers un «allègement» de la doctrine militaire de ce pays. Doctrine mieux adaptée aux types de conflits asymétriques post-guerre froide qui caractériseront certainement le XXI^e siècle.

¹ Comme nous le soulignons à la note 32, cette participation des alliés repose certainement sur les avantages retirés par ces derniers de l'ordre international (libéral) existant. Le cas de l'Afghanistan est éloquent à cet égard puisque ce sont surtout des troupes provenant de pays alliés des États-Unis qui composent la force internationale (ISAF) en 2003.

² Ceci explique les efforts déployés pour la formation des forces militaires et de police capables de prendre le relais des forces d'intervention.

³ V. les articles de Jean-Jacques MEVEL, «Rumsfeld prend sa revanche et impose sa doctrine», *Le Figaro*, 12-13 avril 2003 et de Greg JAFFE, «Iraq Is a Quick Success For Rumsfeld Doctrine», *The Wall Street Journal Europe*, 10 April 2003, pp. A1 et A4.

Conclusion

L'article a cherché à mettre en évidence les différences et les similitudes entre les interventions coloniales des XIX^e et XX^e siècles et les interventions «humanitaires» de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècle. La thèse défendue est que malgré des différences importantes, au plan de la sensibilisation «humanitaire» graduelle des opinions publiques, de la réticence à occuper le terrain, de l'approfondissement du différentiel de puissance et de la provenance des «supplétifs», les deux époques présentent d'importantes similitudes qui remettent en question le caractère de nouveauté des interventions militaires actuelles. C'est pourquoi nous considérons que la période actuelle, du moins au plan des interventions militaires¹, ne constitue qu'une «continuité de l'histoire» sinon un retour de l'histoire pré guerre froide plutôt que l'avènement d'une période post-historique. Qui plus est, sans nier l'impact des évolutions des moyens de transport et de communication sur l'accélération de la mondialisation, il faut garder à l'esprit que l'impérialisme et le colonialisme sont en partie à l'origine d'une économie mondialisée². Ce qui tend à atténuer une fois de plus le caractère soi-disant exceptionnel de la période actuelle. Nous vivons une évolution – rapide il est vrai – des relations sociales mondiales mais pas une révolution.

Malgré les évolutions technologiques phénoménales et le raffinement du discours qu'a connu le XX^e siècle, la situation n'a pas tellement évolué depuis la publication du poème de Rudyard Kipling. L'«homme blanc» a toujours la tâche d'apporter la civilisation – démocratique et capitaliste – aux «barbares». Mais à notre époque, et à la différence de 1899, le mépris pour ces derniers est enrobé d'un discours politiquement correct sur l'universalité des droits de l'homme ou la démocratie. Comme nous avons tenté de le démontrer, les idéologies, les buts et les méthodes employées n'ont que peu évolué entre la période coloniale *tardive* et la période actuelle. Cette dernière se caractérise donc par un impérialisme non colonial (car non territorial) américain basé sur l'idéologie libérale et visant à assurer un fonctionnement sans heurts de l'économie mondiale. Les méthodes employées pour arriver à ce but sont, d'une part, l'utilisation d'une diplomatie de la canonnière post-moderne, où les armes de précision sont utilisées pour contraindre les acteurs récalcitrants et, d'autre part, la mise sur pied d'un «condominium» avec les États-Unis à sa tête et une série de «supplétifs» alliés au dessous³. Or, cette configuration de l'ordre international, hégémonique selon les termes d'Adam Watson, risque de durer de nombreuses années puisque, selon toute vraisemblance, trop d'acteurs profitent de ce système pour accepter sa remise en question⁴.

¹ Il serait intéressant d'analyser en détail la stratégie d'ouverture économique, reposant sur le libre-échange libéral, prônée par les États-Unis afin de voir jusqu'à quel point cette stratégie ne renoue pas avec le mercantilisme économique (appelé «nationalisme économique» par Robert GILPIN dans *The Political Economy of International Relations*, Princeton University Press, Princeton, 1987, p. 26) puisque cette ouverture vise, en fait, le renforcement de la puissance globale américaine.

² Douglas PORCH, *Atlas des guerres des empires...* cit., p. 18.

³ Michael IGNATIEFF, *Kaboul-Sarajevo...* cit., p. 13.

⁴ Pour une tentative d'analyse prospective de la configuration de l'ordre international à venir, v. Barry BUZAN, *The United States and the Great Powers. World Politics in the Twenty-First Century*, Polity Press, Cambridge, 2004. Plus spécifiquement la deuxième partie.